

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

ACCEPTATION D'UN DON - SIGNATURE D'AVENANTS. AUTORISATION

Séance du 25 septembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq septembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, M Dubos, Mme Thibaudeau, M Leblond, Mme Hanusse, M Claudin, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Bouteyre, Mme Baron, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Demare, M Delpech, M Garnier, Mme Durand, M Guichoux, M Morisset, M Cristofoli, M Ouillade, Mme Rigaud

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Alban à Mme Dumas
M Cases à M Guichoux

Absent(s) :

M Braun, M Demanes, M Pages, Mme Rivière

Secrétaire de séance : M Thierry Ouillade.

La séance est ouverte,

Délibération du : 25 septembre 2019
Rendue exécutoire le : 30 septembre 2019
Publiée le : 30 septembre 2019

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 25 septembre 2019

ACCEPTATION D'UN DON - SIGNATURE D'AVENANTS. AUTORISATION

M Jacques Mangon, Maire présente le rapport suivant.

Par délibération, en date du 14 février 2008, la Ville avait accepté un don d'orgue d'un montant estimé à 196 508 euros.

Considérant la volonté de Monsieur Reales, donateur, de faire évoluer la technicité de l'orgue initialement prévu, celui-ci est dorénavant estimé à 407 280 euros TTC.

Considérant cette modification, il devient nécessaire d'accepter, à nouveau, le don de Monsieur Reales et d'avenanter les deux conventions associées signées en 2008.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Accepte le don d'orgue.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents et contrats qui découleront de cette acceptation de don.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **30 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 25 septembre 2019
pour expédition conforme
Le maire,



Jacques Mangon

**Avenant N° 1 au
Contrat de mécénat pour la construction d'un orgue
en l'Eglise de Saint Médard en Jalles**

Signé

- le 18/1/2008 par M. Georges Walther (Muhleisen)
- le 11/2/2008 par M. Norbert Reales
- le 15/2/2008 par M. le Maire Serge Lamaison

Et entériné par délibération du conseil municipal du 14 février 2008.

Sont modifiés les points suivants :

- Le responsable légal de la Manufacture d'Orgues Muhleisen est M. Patrick ARMAND, Meilleur Ouvrier de France, gérant.
- Le siège social de la Manufacture d'Orgues Muhleisen est déplacé au 3 rue de l'Industrie, 67114 Eschau.

1. Don d'un orgue à tuyaux traditionnel : *complément* : L'orgue étant immeuble par destination, il deviendra ainsi, **le jour de la réception des travaux**, propriété de la commune de Saint-Médard-en-Jalles qui l'accepte.

2.1 Livraison, assurances : le constructeur (Muhleisen) souscrivant une assurance « Montage et essais » couvrant tous les dommages jusqu'à la réception de l'orgue, la Mairie n'aura pas à assumer ce risque jusqu'à cette date. Il conviendra cependant de pouvoir disposer d'un endroit sécurisé pour entreposer l'outillage en dehors des heures de travail. Durant les premiers jours du montage, pour des raisons de sécurité, il sera préférable de prévoir la fermeture au public de l'édifice.

Les autres points restent inchangés.

FAIT en trois exemplaires,

le Mécène
Norbert REALES
Saint Médard en Jalles, le

Le Maire
M. Jacques Nanjon
Saint Médard en Jalles, le 25/09/2019 .

Manufacture d'orgues MUHLEISEN
Patrick ARMAND
Eschau le 26 juin 2019

Manufacture d'Orgues
MUHLEISEN
G. Walther et associés - Sarl
3 rue de l'Industrie - F 67114 ESCHAU
Tél: 0033 (0)388 27 80 90 - mail: info@muhleisen.fr

**Avenant N° 1 à la
Convention pour la construction d'un orgue
en l'Eglise de Saint Médard en Jalles**

Signée

- le 18/1/2008 par M. Georges Walther (Muhleisen)
- le 6/2/2008 par le Cardinal Jean-Pierre Ricard
- le 11/2/2008 par M. Norbert Reales
- le 15/2/2008 par M. le Maire Serge Lamaison

Et entérinée par délibération du conseil municipal du 14 février 2008.

Sont modifiés les points suivants :

- Le responsable légal de la Manufacture d'Orgues Muhleisen est M. Patrick ARMAND, Meilleur Ouvrier de France, gérant.
 - Le siège social de la Manufacture d'Orgues Muhleisen est déplacé au 3 rue de l'Industrie, 67114 Eschau.
1. Don d'un orgue à tuyaux traditionnel : *complément au 2^{ème} paragraphe* : L'orgue étant immeuble par destination, il deviendra ainsi, **le jour de la réception des travaux**, propriété de la commune de Saint-Médard-en-Jalles qui l'accepte.

Les autres points restent inchangés

FAIT en quatre exemplaires,

le Mécène
Norbert REALES
Saint Médard en Jalles, le

Pour la Paroisse St Médard,
M. le Curé Pierre-Alain Lejeune

Le Maire
M. Jacques Nanjon
Saint Médard en Jalles, le 25/09/2019 .

Manufacture d'orgues MUHLEISEN
Patrick ARMAND
Eschau le 26 juin 2019



Manufacture d'Orgues
MUHLEISEN
G. Walther et Associés - Sàrl
3 rue de l'Industrie - 67114 ESCHAU
Tél: 0033 (0)388 27 96 00 - Fax: 0033 (0)388 27 96 01
www.muhleisen.fr



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG19_085
Date de la décision:	2019-09-25 00:00:00+02
Objet:	ACCEPTATION D'UN DON - SIGNATURE D'AVENANTS. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique:	033-213304496-20190925-DG19_085-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-213304496-20190925-DG19_085-DE-1-1_0.xml	text/xml	875
<i>nom de original:</i>		
DG19_085.pdf	application/pdf	870041
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-213304496-20190925-DG19_085-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	870041

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 septembre 2019 à 09h45min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 septembre 2019 à 09h45min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 septembre 2019 à 09h45min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 septembre 2019 à 09h50min50s	Reçu par le MI le 2019-09-30